

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), une convention a été signée lundi 4 mai 2015 pour préciser le partenariat ANRU/ANAH qui se mettra en place dans les prochains projets de renouvellement urbain.

La signature s'est faite avec :

- Patrick KANNER (Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports),
- Myriam EL KHOMRI (Secrétaire d'État chargée de la politique de la Ville),
- Sylvia PINEL (Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité)
- Blanche GUILLEMOT, directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH),
- François PUPPONI, président du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Cette convention s'inscrit dans la continuité de la coopération entre les deux agences (ANAH et ANRU), qui avaient déjà travaillé ensemble sur 85 Projets de Rénovation Urbaine ainsi que sur 25 sites du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD).

La convention, qui s'étale sur 10 ans (2014-2024), permet de répondre aux besoins d'interventions spécifiques sur l'habitat privé (copropriétés en difficulté situées dans des grands ensembles, habitat indigne et dégradé dans des quartiers anciens), précisant la coopération ANRU / ANAH ainsi :

- Partage de connaissances de la situation des quartiers concernés,
- Définition conjointe de la stratégie d'intervention,
- Le redressement des copropriétés relèvera des dispositifs d'ingénierie et des financements de l'Anah,
- La démolition des copropriétés du fait de l'ampleur de leur dégradation ou des situations de danger qu'elles génèrent, et la transformation en logements sociaux dépendront des financements de l'ANRU.

Ce partenariat Anru-Anah se verra complété prochainement par une convention spéciale pour l'Outre-mer.

Retrouvez le **communiqué de presse sur la convention sur le [site du Ministère du logement](#)**. [1]

A lire également sur notre site :

- [Abattement de la TFPB : quelles contreparties des bailleurs dans le contrat de ville ?](#) [2] (avril 2015)
- [Appel à manifestations d'intérêt pour une ville durable et solidaire](#) [3] (avril 2015)
- [L'ANRU adopte une nouvelle charte d'insertion](#) [4] (avril 2015)
- [NPNRU : l'ANRU précise ses attentes sur les protocoles de préfiguration](#) [5] (février 2015)
- [La liste des 200 quartiers du NPNRU est parue : zoom sur le Nord Pas-de-Calais](#) [6] (décembre 2014)

Type d'actualites: [Information générale](#) [7]

Dates: Lundi 11 mai 2015 - 02:00

Thématiques: [Logement / habitat](#) [8]

[Politique de la ville - DSU](#) [9]

[Renouvellement Urbain](#) [10]

Publié le 11 mai 2015

URL de la source (modifié le 11/05/2015 - 11:39): <https://www.irev.fr/actualites-0/signature-dune-convention-anah-anru-quel-partenariat-pour-les-futurs-pru>

Liens

- [1] <http://www.territoires.gouv.fr/signature-de-la-convention-de-partenariat-anah-anru-dans-le-cadre-du-nouveau-programme-national-de-renouvellement-urbain>
- [2] <https://www.irev.fr/actualit%C3%A9/abattement-tfpb-quelles-contreparties-bailleurs-dans-contrat-ville>
- [3] <https://www.irev.fr/actualit%C3%A9/appel-manifestations-d%E2%80%99int%C3%A9r%C3%AAt-pour-ville-durable-solidaire>
- [4] <https://www.irev.fr/actualit%C3%A9/lanru-adopte-nouvelle-charte-dinsertion>
- [5] <https://www.irev.fr/actualit%C3%A9/npru-lanru-pr%C3%A9cise-ses-attentes-sur-protocoles-pr%C3%A9figuration>
- [6] <https://www.irev.fr/actualit%C3%A9/liste-200-quartiers-npru-est-parue-zoom-sur-nord-pas-calais>
- [7] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>
- [8] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3688>
- [9] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>
- [10] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3697>